

Une politique globale des déplacements dans le Val-de-Marne



Le Val-de-Marne à vélo



Élaboré en concertation avec les acteurs locaux depuis 2006, le **Plan de Déplacements du Val-de-Marne (PDVM)** définit la politique du Département en matière de déplacements des personnes et de transports de marchandises pour les dix années à venir.

Il a pour ambition de réduire les inégalités liées aux déplacements sur le territoire, de permettre au plus grand nombre de se déplacer en toute liberté, dans les meilleures conditions, et de mieux relier les villes et les quartiers.

Le Conseil général a adopté son PDVM en mars 2009, avec pour principaux objectifs de :

- favoriser le développement des transports collectifs et des circulations douces ;
- privilégier les alternatives à la voiture ;
- maîtriser le transport de marchandises ;
- développer les dispositifs d'aide et d'accompagnement des usagers.

Ce plan est doté d'un volet sur les circulations douces affirmant clairement la volonté du Conseil général de donner au vélo une place significative dans la mobilité des Val-de-Marnais.

Le Département se donne pour objectif de **multiplier par 7** le nombre de trajets effectués à vélo d'ici 2020.



UN EFFORT BUDGÉTAIRE IMPORTANT

LE CONSEIL GÉNÉRAL SE DONNE LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE CETTE POLITIQUE CYCLABLE AMBITIEUSE. LE BUDGET CONSACRÉ AUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SUR LA VOIRIE DÉPARTEMENTALE A TRÈS FORTEMENT AUGMENTÉ EN 3 ANS :

750 000 € EN 2007

3,3 MILLIONS € EN 2008

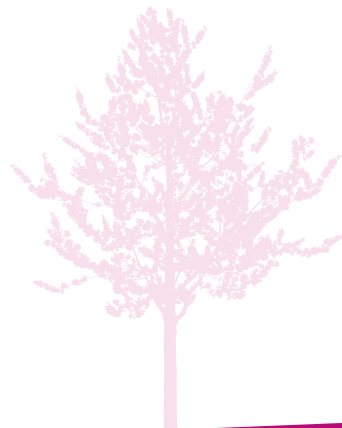
4,2 MILLIONS € EN 2009

30%

C'EST LA PARTICIPATION MOYENNE DU DÉPARTEMENT AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DES COMMUNES



Une politique cyclable ambitieuse



FAIRE DU VÉLO UN MODE DE TRANSPORT AU QUOTIDIEN

Le Conseil général agit pour disposer d'un réseau cyclable performant, facilitant les déplacements à vélo dans tout le département.

Cette action vise à faire du vélo un mode de transport quotidien et une alternative durable à la voiture pour tous les déplacements de la vie courante : accès au lieu de travail, courses, accès aux loisirs...



RENDRE ACCESSIBLE L'UTILISATION DU VÉLO

Les aménagements cyclables seuls ne sont pas suffisants pour développer la pratique régulière du vélo. C'est pourquoi la politique cyclable du Département vise aussi à simplifier l'utilisation du vélo pour tous les usagers et à favoriser l'intermodalité avec les transports collectifs.

COMMENT ?

En aidant à se repérer grâce à une signalisation spécifique (jalonnement des itinéraires cyclables), en permettant de stationner son vélo dans un endroit sûr (arceaux, parcs de stationnement, vélostations)...

CRÉER UN VÉRITABLE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

Le Conseil général a adopté un nouveau Schéma Départemental des itinéraires cyclables (SDIC) en 2009. Ce schéma marque sa volonté de donner au vélo une place significative dans le développement de la mobilité des Val-de-Marnais.

À terme, le réseau départemental des itinéraires cyclables fera 450 km. Mais le Conseil général a d'ores-et-déjà identifié 19 itinéraires à réaliser en priorité, soit 230 km, pour offrir aux habitants du Val-de-Marne un réseau cyclable de qualité dès 2020.



10 mesures pour faciliter les déplacements à vélo

